



N° 13 614\*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom :
ou Dénomination (pour les personnes morales) : Syndicat fluvial Bassins Versants Brionne et Cens
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 21 Rue de Checy
Commune TRAMOU
Code postal 25470
Nature des activités : Restauration et action des cours d'eau des bassins versants de la Brionne et du Cens
Qualification :

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS
Table with 2 columns: ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE (Nom scientifique, Nom commun) and Description (1). Row B1: Castor European / Castor Fiber - Présence d'un gîte et de cinq barrages.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION \*
List of reasons with checkboxes: Protection de la faune ou de la flore, Sauvetage de spécimens, Conservation des habitats, Etude écologique, Etude scientifique autre, Prévention de dommages à l'élevage, Prévention de dommages aux pêcheries, Prévention de dommages aux cultures, Prévention de dommages aux forêts, Prévention de dommages aux eaux, Prévention de dommages à la propriété, Protection de la santé publique, Protection de la sécurité publique, Motif d'intérêt public majeur, Détention en petites quantités, Autres.
Text: Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Travaux de restauration du cours d'eau de la Brionne qui nécessitent un abaissement de l'eau durant les travaux. Les travaux seront réalisés sur une période de 6 semaines.

Suite sur papier libre



D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION \*

Destruction  Préciser : En concertation avec P'OFFB sur les barrages n'ayant pas d'impacts sur la gîte peuvent être supprimés

Altération  Préciser : En concertation avec P'OFFB les barrages ayant un impact sur la gîte seront abaissés le temps des travaux en ayant préalablement mis en place un système par greffer un manchet deau autour du gîte

Dégradation  Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS \*

Formation initiale en biologie animale  Préciser : .....

Formation continue en biologie animale  Préciser : .....

Autre formation  Préciser : Technicien de Rivières Coudrea Trachim

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : Travaux prévus dans l'annuaire 2021  
ou la date : .....

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Centre Val de Loire  
Départements : Loiret  
Cantons : Saint Jean de Braye  
Communes : Saint Jean de Braye / Combleux

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE \*

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos   
Mesures de protection réglementaires   
Mesures contractuelles de gestion de l'espace   
Renforcement des populations de l'espèce   
Autres mesures  Préciser : .....

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Voir le document en annexe

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : .....

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Un compte rendu avec le suivi des travaux les éventuelles modifications apportées durant les travaux sera réalisé un suivi sera fait sur une année à raison d'une fois par mois

\* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Tronchu le 08 12 2020  
Votre signature Gille

Syndicat Mixte  
Bonne  
Résident  
SIBCCF

## Présentation de la proposition d'organisation des travaux en présence du Castor

Dans le Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA) il est prévu la restauration du cours d'eau de la Bionne.

Courant de l'année 2021, il est programmé la renaturation du cours d'eau sur les communes de Combleux et de Saint Jean de Braye sur un linéaire de 1,2 km.

Les travaux consistent à travailler sur la végétation (débroussaillage, coupe, ...) et de restaurer le cours d'eau en diminuant son lit d'étiage, en écrêtant les berges et reméandrant le lit mineur.

Ces travaux sont la suite de la suppression du barrage de Combleux, réalisée en 2017. Dans le CTMA, il était prévu de supprimer le barrage de Combleux et de laisser le cours d'eau se restaurer naturellement en attendant l'acquisition des parcelles riveraines de la Bionne par les communes de Combleux et de Saint Jean de Braye.

Le cours d'eau de la Bionne a été restauré du pont de Bionne (RD960 sur la commune de Saint Jean de Braye) en remontant jusqu'à la passerelle du Moulin à Eau (sur la commune de Boigny sur Bionne). Soit un linéaire de 3 km. Cinq barrages ont été supprimés sur les sept barrages présents. Les deux autres devraient être supprimés dans les deux prochaines années.

Nous avons vu s'installer des castors qui ont réalisés plusieurs barrages sur les travaux réalisés en 2017 et sur la zone du cours d'eau à renaturer prochainement.

Sur la zone de travaux, il a été recensé cinq barrages de castor et un gîte. Le projet de travaux doit donc tenir compte de la présence du castor.

La note technique est un complément du cerfa 13 614\*01 afin d'expliquer la démarche proposée pour réaliser les travaux en gênant le moins possible le castor.

Pourquoi un écrêtement de berges ?

A ce jour, le cours d'eau de la Bionne a une largeur de 12 mètres en moyenne alors qu'il ne faisait que 3 à 4 mètres de large à son origine. Les berges étaient douces avec une ripisylve dense et variée, contrairement à aujourd'hui où elles sont abruptes et dépourvues de végétation.

L'écrêtement des berges permet de :

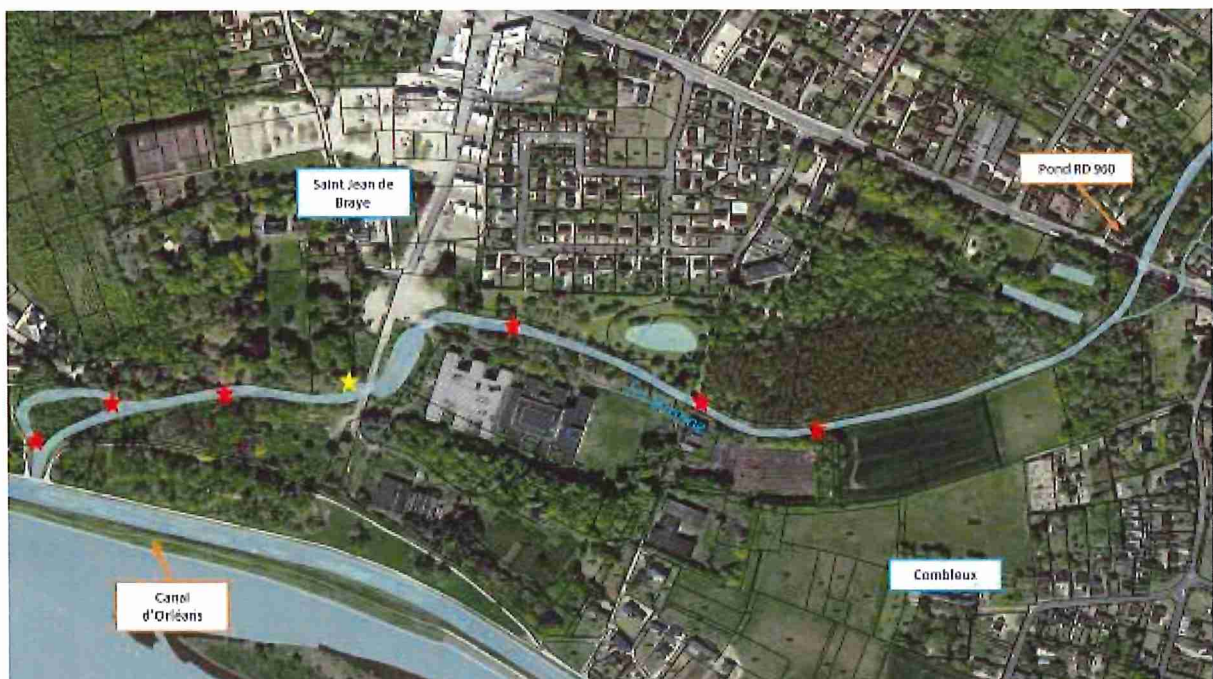
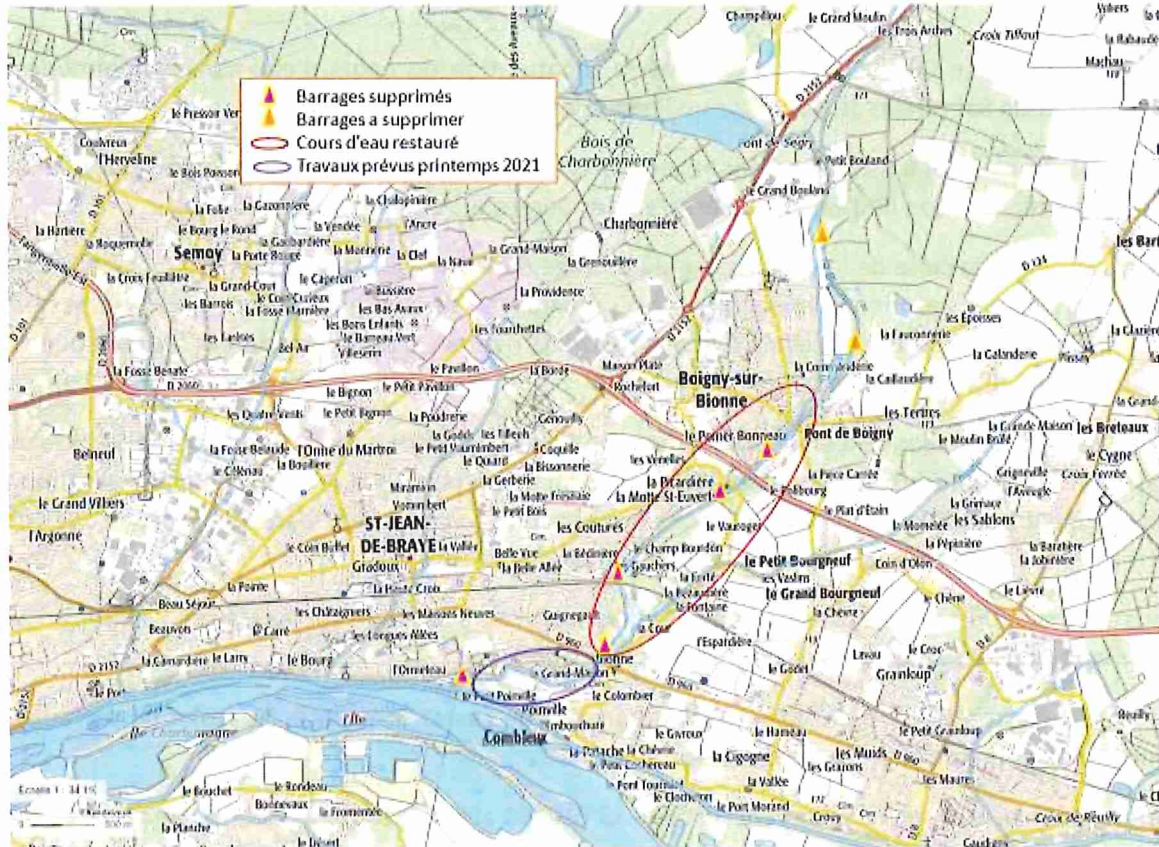
- Réduire le cours d'eau à sa largeur initiale sans apport supplémentaire de matériaux (ce qui réduirait la capacité d'écoulement en cas de montées des eaux),
- Retrouver des pentes cohérentes afin de permettre à la végétation de s'y réimplanter,
- Diminuer la vitesse d'écoulement lors de fortes précipitations (l'eau s'étale au lieu de prendre de la vitesse),
- Redonner une dynamique au cours d'eau par la diminution de la largeur du cours d'eau en période d'étiage (pas de circulation d'eau et de sédiments en période d'étiage dû aux barrages),
- Améliorer la qualité d'eau du fait de sa dynamique (meilleure oxygénation, diminution de la température de l'eau, ...),
- Permettre la libre circulation piscicole et sédimentaire,
- ... .



## Localisation du site

La méthode de travail sera organisée de façon à gêner le moins possible le castor.

Suite au mail de Bernard LERALE, nous allons proposer une organisation dans les travaux en fonction des prérogatives de l'OFB.





## Descriptif des travaux

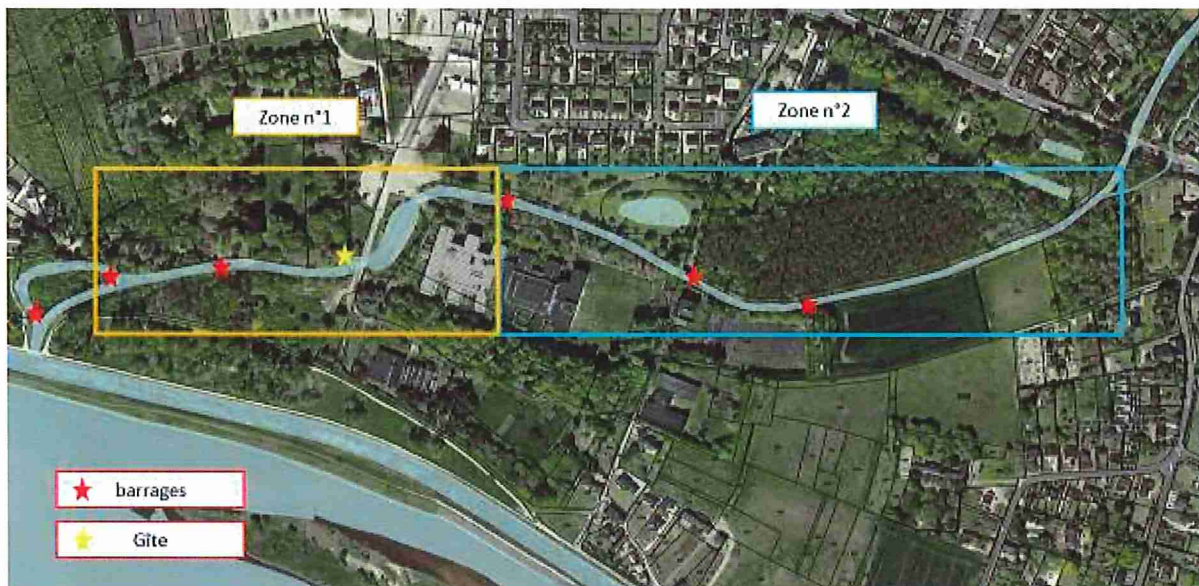
La zone de travaux est située entre le pont de la RD90 et le canal d'Orléans.

Elle concerne un linéaire de 1200 mètres de cours d'eau.

La durée de travaux est estimée à 6 semaines.

Le site est accessible facilement à différents endroits, ce qui permettra de créer d'établir des zones de travaux en tenant compte des barrages de castor.

Sur le schéma ci-dessous, les zones ont été matérialisées en fonction des barrages et de la zone de vie du castor.



### 1. Travail sur la végétation :

Les travaux débuteront par un travail sur la végétation sur l'ensemble du linéaire.

Les arbres morts, dépérissant, les espèces non indigènes, les sujets gênants pas la bonne réalisation des travaux seront coupés, stockés en vue d'être évacués.

La végétation concernée étant sur les berges, il n'y aura aucun impact sur les barrages. Le travail pourra donc se faire sur les 1200 mètres sans tenir compte des zones de travaux définies sur le plan.

Il sera porté une attention particulière sur les barrages afin qu'ils ne soient pas abîmés lors de la coupe des arbres.

### 2. Travail sur le cours d'eau :

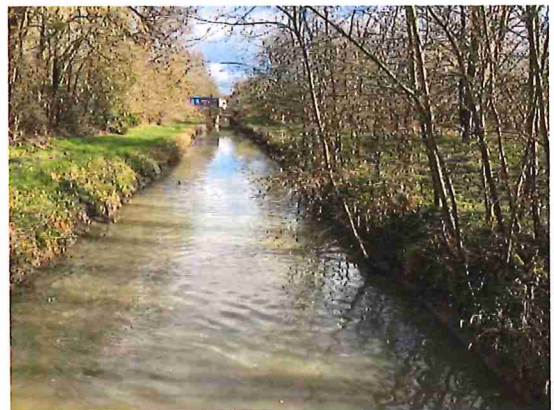
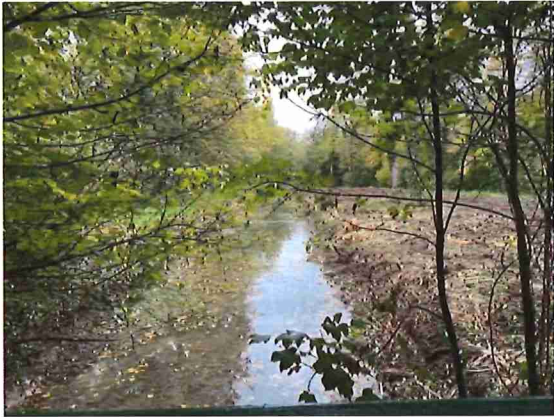
Le travail sur le lit de la rivière se fera part étape en fonction des zones prédéfinies.

Le principe des travaux sur le cours d'eau est d'écarter les berges et de se servir du déblai pour créer des banquettes afin de réduire le lit d'étiage du cours d'eau. Il n'y aura pas d'apport et d'évacuation de matériaux.



Exemple de travaux de restauration de cours d'eau :

Avant travaux



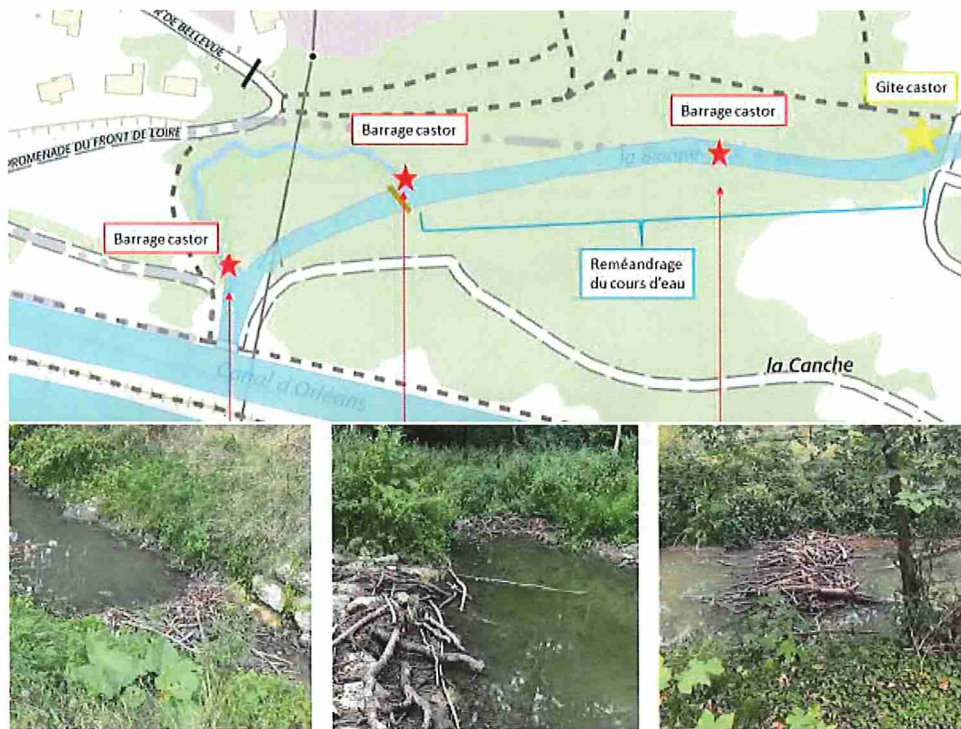
Après travaux



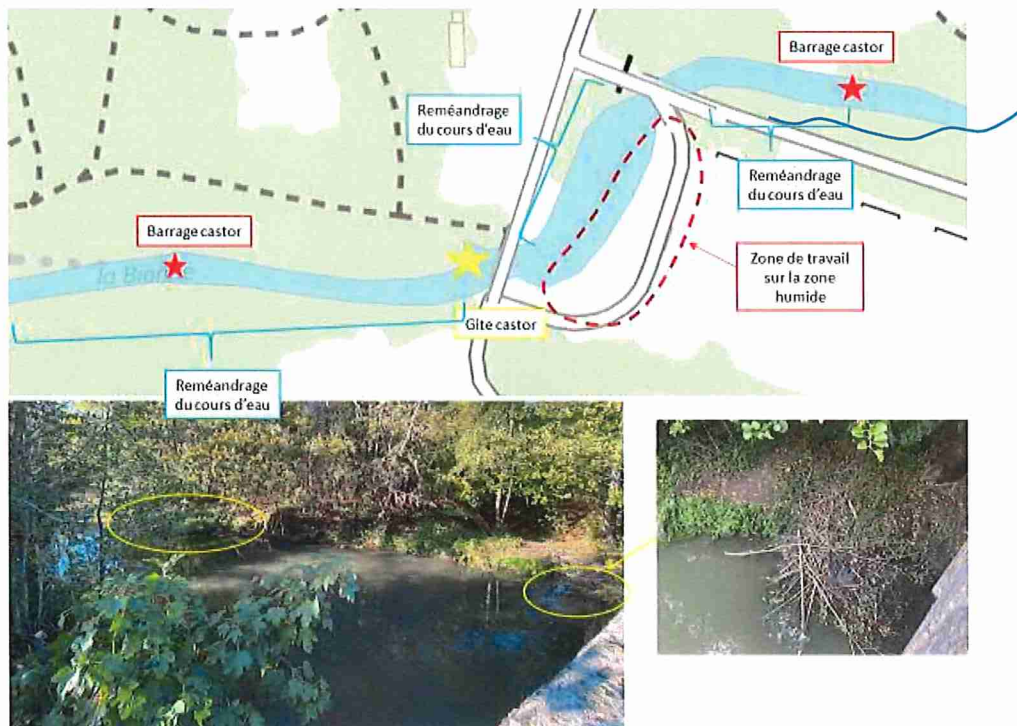


### 2.1. Zone 1 :

Maintien des barrages en l'état et travail sur les berges en déblais/remblais afin de restaurer le lit du cours d'eau. Le travail se fera en période d'étiage.



La zone humide sera restaurée sur la partie émergée lors de la réalisation des travaux.



### 2.2. Zone 2 :

Les barrages n'ayant pas d'impact sur le gîte, la suppression des barrages permettra restauration du cours d'eau plus ambitieuse que sur la zone 1 et conforme aux travaux prévus dans le programme.

